

PP/NL		COMPTES RENDUS DE REUNION
<b>Commission Consultative des Services Publics Locaux</b>		
<b>Mardi 17 novembre 2009</b>		
<b>PRESENTS</b>	Madame de FLEURIEU Monsieur PICARD Monsieur SZAC Monsieur ALLEMANDI Monsieur DEROGNAT Monsieur SENECAILLE Madame MAURICE Madame OLLIER	Mairie Arnas – Présidente commission Président CAVIL Mairie de Limas Office des Générations Réunies Arnas plein Air Association des Crématistes Groupement Ecologique Beaujolais Association des familles Limas
<b>ABSENTS EXCUSES</b>	Monsieur BRAYER Madame DUTERRE Monsieur BARRY Monsieur DESMULES Monsieur MANDON Madame REBAUD	Mairie de Limas Association des familles Limas Groupement Ecologique Beaujolais Mairie de Villefranche Mairie de Villefranche Mairie de Gleizé
<b>ABSENTS NON EXCUSES</b>	Monsieur FELIX Monsieur KEYSSEYAN	Circulimas UFCV que Choisir
<b>ASSISTAIENT</b>	Monsieur PHULPIN Monsieur ROQUES	CAVIL – Directeur Général VEOLIA EAU
<b>DIFFUSION</b>	<i>A tous les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux A tous les participants</i>	
<b>DOCUMENTS JOINTS</b>	x	
<b>Prochaine réunion</b>	Jeudi 11 mars (sous réserve de confirmation)	

## **1 - Rapports d'activités 2008**

Il est présenté les principaux rapports d'activités de l'année 2008.

Sur les rapports eau et assainissement, un certain nombre de remarques sont faites.

Madame MAURICE pose la question, au nom du GEB, des solvants chlorés, du traitement de l'eau et de la prise en compte de la performance environnementale.

Sur la question de la connaissance du fongicide qui a remplacé l'oxadixyl depuis 2003, Madame de FLEURIEU dit que les services se documenteront et qu'une réponse sera donnée lors de la prochaine réunion.

Sur l'optimisation du traitement de la MES et comme cela avait été spécifié dans le rapport 2007, Véolia eau répond que cela a été fait mais que cela concerne l'assainissement et non le traitement de l'eau proprement dit.

Madame MAURICE, dit que dans un article du journal du Progrès du 4 Août 2009, intitulé "Eau du robinet", Mme de Fleurieu a déclaré "il n'y a rien d'alarmant. Nous avons dû enregistrer 2 pics en l'espace de 5, 6 voire 10 ans". Le GEB s'élève contre cette affirmation concernant les pics de pollution dans l'eau distribuée. D'après les résultats des analyses, depuis l'apparition de l'oxadixyl en 1999, il y a eu 10 dépassements de la limite (0,1 µg/l ou 100ng/l) avec au 9-4-2003 un pic de 362ng/l, le dernier en date étant de 170ng/l le 30-8-2007. Quant aux solvants chlorés (trichloroéthylène + tétrachloroéthylène) il y a eu un dépassement supérieur à 10 microgrammes/l le 2-082000. D'après elle, la volonté d'être rassurants de la part des élus ne doit pas les amener à nier la réalité des analyses.

Madame de FLEURIEU ne nie pas les dépassements ponctuels qui ont lieu et précise que sur une durée de dix ans, ces dépassements restent très globalement en deçà des normes nationales. L'agglomération prend en compte bien évidemment ces résultats en lançant notamment des études très complexes concernant la recherche d'origine de ces solvants chlorés.

Sur les pesticides, Monsieur PICARD dit être intervenu auprès des services du Sous Préfet pour demander aux services de la DDASS, compétente en la matière, de faire des analyses de produits par des contrôles inopinés.

Il est rappelé de même l'étude de la mise en place d'un système de traitement par charbon actif, dont le coût est estimé à 2.500.000 € avec des effets sur le prix de l'eau (11 cts sur le prix au m3).

Il est vrai que ces études sont longues car il n'est pas facile de cerner de manière précise la localisation des solvants chlorés. Aussi est-il mis en place des piézomètres permettant de circonscrire au plus près la localisation de ces pollutions.

Madame MAURICE revient sur le compte rendu de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 28 avril 2009 et pose les questions suivantes :

Solvants chlorés : la Mairie d'Arnas a envoyé un deuxième courrier aux nombreuses entreprises qui n'ont pas répondu à une première enquête (60% de non réponses sur 70 entreprises). Quel est le résultat ?

Le sous-préfet a demandé à la DDASS et à la DRIRE- DREAL le contrôle de certaines entreprises. Elle demande à connaître les résultats.

Il lui est répondu qu'au niveau des contrôles de certaines entreprises par la DRIRE-DREAL un certain nombre de contacts ont été pris mais il n'y a pas suffisamment de recul pour en connaître les résultats.

Une communication sera faite lors de la prochaine réunion. Il sera de même donné l'information de la démarche réalisée par la Mairie d'Arnas.

Sur l'étude des bassins d'alimentation des captages (BAC), elle demande où nous en sommes ? Il est répondu que les services finalisent ce document et la consultation va être lancée très prochainement. Les membres de la commission seront tenus au courant de l'évolution de cette étude.

Enfin, pour les forages, Madame MAURICE dit que Madame de FLEURIEU a déclaré que la possibilité de réalisation de forages pourrait être envisagée.

Madame de FLEURIEU répond que des forages ont été réalisés. Il est vrai que dans la nappe pliocène, il y a beaucoup de fer et de manganèse mais que ces nappes ont l'intérêt de ne pas être polluées par la nappe phréatique puisque les contacts entre les deux nappes se font uniquement de bas en haut, ce qui évite tout phénomène de pollution de la nappe phréatique.

Il est évoqué aussi l'étude de sécurisation de l'eau potable qui est lancée au niveau du Beaujolais, portée sur le plan administratif par la CAVIL, et qui permettra de mettre en place des solidarités au niveau des différents syndicats par le biais d'une interconnexion des réseaux.

Les syndicats auront aussi l'obligation de mettre en place des schémas directeurs d'eau potable ce qui a déjà été fait par l'agglomération de Villefranche.

Monsieur SZAC revient sur les questions préoccupantes des solvants chlorés et des pesticides et rappelle qu'il convient toujours d'être vigilant sur la qualité des informations que l'on transmet à la presse ou aux médias sur le sujet. Il cite notamment certains articles précisant "que lorsqu'on baigne un enfant dans une baignoire avec l'eau de l'agglomération on risque de l'intoxiquer". Ce genre de déclaration décrédibilise le sujet et fait que les gens ne sont plus très confiants sur les informations émises et cela peut s'avérer préoccupant.

Monsieur PICARD est tout à fait d'accord avec cette analyse et dit qu'avec le Directeur Général, il a reçu la presse concernant des articles émanant d'associations. Le droit de réponse de la CAVIL restait bien marginal au regard de l'article final !!

Monsieur SZAC souhaiterait aussi que l'on mobilise les maraichers pour les inciter à utiliser des produits "bios". Monsieur PICARD prévoit de provoquer une réunion avec les maraichers et la chambre d'agriculture pour connaître de manière précise les produits employés et essayer de les diriger vers une pratique de culture raisonnée. Cette initiative est bien reçue par l'ensemble des membres présents de la commission.

En ce qui concerne les autres rapports d'activités, en matière de gestion des déchets, Madame de FLEURIEU dit que depuis que l'on a mis la collecte sélective au porte à porte, on amène plus de 20% de matériaux recyclables dans les chaînes de tri. Parallèlement, on assiste à une diminution de 8% de notre production d'ordures ménagères en direction de l'usine d'incinération. On peut donc être satisfait de ces résultats.

Elle informe aussi que le Sytraival va lancer une étude concernant la redevance incitative, étude qui sera financée à 70% par les services de l'ADEME. Elle rappelle que dans cette redevance, il y a une partie fixe et une partie variable prenant en compte le service de la collecte avec des critères tels que le poids, le volume, etc ...

Elle annonce aussi que l'agglomération prévoit pour 2010 d'inciter les gens à se doter de composteurs individuels avec une aide de la CAVIL d'environ 50%.

Sur une question de Madame MAURICE, au niveau des filtres de l'usine d'incinération, elle répond que ces filtres sont tout à fait aux normes par rapport au traitement des fumées et qu'une CLIS interviendra courant décembre à l'usine d'incinération et que c'est à ce moment là que les questions devront être posées.

Sur les transports, il est précisé que le Président suite à la DSP, a proposé de retenir une société différente de l'exploitant actuel et que le prochain conseil communautaire de fin novembre devra entériner ce choix.

Sur l'ensemble des services délégués, il est demandé que, lors de la prochaine réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, l'ensemble des délégataires soient présents pour expliquer de manière succincte leur service et répondre aux questions des membres de la commission.

## **2 - Bilan DDASS Rhône Alpes "qualité des eaux destinées à la consommation humaine en 2007"**

Il est donné à l'ensemble des participants, une étude bilan de la DDASS concernant la qualité des eaux de la Région Rhône Alpes.

## **3 - Résultats enquête de satisfaction auprès des collectivités territoriales**

Il est remis à chaque participant un document synthétique reprenant les principales données d'une enquête qui a été lancée par VEOLIA eau auprès des collectivités territoriales. Les principaux points de cette enquête concernent la satisfaction des élus vis-à-vis du service, la perception des prestations de Véolia eau, la place de l'eau dans les préoccupations des élus, l'information et les relations avec la société, les attentes des élus et enfin les priorités d'actions pour la délégation de service public.

## **4 - Information :**

Partenariat agence de l'eau - étude

Les élus de la CAVIL ont souhaité s'orienter vers la signature d'une convention avec l'Agence de l'eau concernant 2 volets, la gestion des déchets industriels liquides et la gestion des déchets industriels solides.

Cet accord porterait sur le recrutement de 2 agents contractuels jusqu'en 2012 financé à 50% par l'agence de l'eau permettant de mettre en place ces différentes politiques.

Pour la gestion des déchets industriels liquides, l'action portera notamment sur l'accompagnement technique et financier des entreprises pour limiter leurs rejets polluants aux réseaux d'assainissement et dans les différents cours d'eau, le suivi vis-à-vis du milieu naturel, et de la vérification et du contrôle du fonctionnement des dispositifs.

L'action portera aussi sur le suivi et l'actualisation des conventions de rejet et leur actualisation.

En ce qui concerne la gestion des déchets industriels solides, l'objectif sera d'offrir aux industriels des solutions alternatives crédibles en matière de collecte et d'élimination des déchets industriels, de séparer par exemple les DIS et DTQD des ordures collectées par la collectivité et de travailler sur la mise en place d'une redevance spéciale de collecte.

Il est à noter que ces conventions permettront aussi à la Communauté d'agglomération d'espérer un bonus sur la prime pour épuration.

A titre d'exemple, la STEP a bénéficié d'une prime pour épuration de 637.000 € en 2007. La mise en place de ces conventions permettrait d'espérer percevoir un bonus de l'ordre de 80.000 € à 100.000 €.

Les membres de la commission trouvent très intéressant de signer une convention partenariale avec l'agence de l'eau, sur ces bases.

La prochaine réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pourrait se tenir le **jeudi 11 mars 2010**.

Il est rappelé aux membres présents de cette commission qu'ils ont toute possibilité de demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour et pour se faire, adresser les éléments à Nathalie LACHAUX ([n.lachaux@cavil.fr](mailto:n.lachaux@cavil.fr)), assistante du Directeur Général.

**Madame de FLEURIEU**  
Présidente par délégation de la Commission  
Consultative des Services Publics Locaux

